



ORGANISME DE FORMATION
FEDERATION FRANCAISE DU SPORT BOULES



Certificat de Qualification
Professionnelle
d'Animateur Bouliste
option Sport-Boules

SESSION 2019
MÂCON

CENTRE OMNISPORTS DE MÂCON

BOULODROME DES TRAPPISTINES DE MÂCON





ORGANISME DE FORMATION

FEDERATION FRANCAISE DU SPORT BOULES

PRÉAMBULE

L'animateur de boulodrome(s) est un métier en plein développement au sein des structures associatives de la FFSB. (Sport-Boules et Raffa). Cet animateur propose, en direction de tous les publics, des séances ou des cycles de séances allant de la découverte du sport-boules jusqu'au premier niveau de compétition *.

Il dynamise, avec les dirigeants, le boulodrome. Il accompagne les initiateurs et moniteurs boulistes et fait progresser techniquement des publics licenciés FFSB, dans un but d'épanouissement personnel.

Vous retrouverez ci-dessous la fiche de profil de ce métier dans le document « Les métiers d'encadrant sportif FFSB » et l'illustration vidéo de l'animateur de boulodrome.

Les métiers d'encadrant sportif FFSB Vidéo l'Animateur de Boulodrome

Vous souhaitez exercer ce métier bénévolement ou de manière professionnelle sur des temps partiels allant d'**une à dix heures par semaine**, alors le Certificat de Qualification Professionnelle d'Animateur Bouliste option Sport-Boules est fait pour vous.

Vous êtes déjà animateur tout public (BP JEPS APT ou LTP), vous travaillez dans une structure extérieure à la FFSB ou vous êtes déclaré en auto-entreprise et vous souhaitez acquérir une compétence dans l'animation sport-boules, alors le Certificat de Qualification Professionnelle d'Animateur Bouliste option Sport-Boules est fait pour vous.

* Le premier niveau de compétition a été défini par la cellule Développement-Emploi-Formation de la FFSB. Toutes les compétitions inscrites au calendrier départemental (senior et jeunes -18 et -15) qualificatives ou pas à un championnat de France sont au dessus de ce premier niveau de compétition.



ORGANISME DE FORMATION

FEDERATION FRANCAISE DU SPORT BOULES

LE CQP ANIMATEUR BOULISTE OPTION SPORT-BOULES

C'est une certification professionnelle

Qui est délivrée par les branches professionnelles. La Commission Paritaire Nationale de l'Emploi-Formation de la branche du sport.

Cette certification est inscrite au RNCP (Répertoire National des Certification Professionnelle).

Code RNCP : 31049

[Fiche RNCP](#)

Lien CPNEF sport :

[Fiche CQP Animateur Bouliste](#)

Le CQP d'animateur bouliste a été construit et validé avec deux options : Pétanque et Sport-Boules. La CPNEF-sport délègue la mise en oeuvre de la certification à la FFSB pour l'option Sport-Boules.

La FFSB a déclaré son activité de formation professionnelle auprès de la DIRECCTE d'Auvergne-Rhône Alpes. Il y a donc un Organisme de Formation au sein de la FFSB, qui coordonne la session du CQP animateur bouliste option sport-boules.

La formation professionnelle tout au long de la vie constitue une obligation nationale. Elle vise à permettre à chaque personne, indépendamment de son statut, d'acquérir et d'actualiser des connaissances et des compétences favorisant son évolution professionnelle, ainsi que de progresser d'au moins un niveau de qualification au cours de sa vie professionnelle. Une stratégie nationale coordonnée est définie et mise en oeuvre par l'Etat, les régions et les partenaires sociaux.

Elle comporte une formation initiale, comprenant notamment l'apprentissage, et des formations ultérieures, qui constituent la formation professionnelle continue, destinées aux adultes et aux jeunes déjà engagés dans la vie active ou qui s'y engagent.

En outre, toute personne engagée dans la vie active est en droit de faire valider les acquis de son expérience. (Article L6111-1 du code du travail).

Le CQP « animateur Bouliste » option Sport-Boules est accessible par la voie de la formation professionnelle et par la voie de l'expérience (VAE).

Les titulaires du brevet fédéral 2ème degré, du diplôme de moniteur de CFB ou de moniteur bouliste obtiennent l'équivalence des blocs 1 et 4.

Les titulaires du PSC1 obtiennent l'équivalence du bloc 5.

Vous trouverez le contenu des blocs 1, 2, 3, 4 et 5 sur la [Fiche RNCP](#)

L'organisme de Formation de la FFSB met en place sur la saison 2019 :

- Une formation professionnelle (alternance entre formation théorique et accompagnement sur le terrain) pour 16 candidats au maximum.
- Un accompagnement pour les candidats souhaitant obtenir le CQP animateur bouliste option sport-boules par la voie de la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience).





ORGANISME DE FORMATION

FEDERATION FRANCAISE DU SPORT BOULES

La formation professionnelle :

Cette formation se déroulera à Mâcon (71) au boulodrome des Trappistines et au Complexe Omnisports de Mâcon. Elle est composée de différentes étapes communes à toutes formations professionnelles :

- Dépôt des dossiers d'inscription à la FFBSB avant le 25 janvier 2019.
- Tests d'entrée en formation (vérification des pré-requis, motivation des candidats, tests et entretiens techniques sur les lancers pointer-tirer et sur la sécurité). 9 et 10 février 2019.
- Stage de positionnement (Entretiens individuels pour définir les Parcours Individuels de Formation et par conséquent le coût pour chaque stagiaire + une mise en situation pédagogique pour attester des compétences d'encadrement) 25, 26 et 27 février 2019.
- 4 stages de formation à Mâcon en alternance avec de l'accompagnement sur le terrain au sein des AS des candidats. Stage 1 : 17, 18, 19 et 20 mars. Stage 2 : 16, 17, 18 et 19 avril. Stage 3 : 13, 14, 15 et 16 mai et stage 4 : 27, 28, 29 et 30 mai.
- L'évaluation réalisée par les tuteurs au sein des AS des candidats : semaine du 3 au 9 juin 2019.
- L'évaluation réalisée à Mâcon : 12,13 et 14 juin 2019.
- Une session de rattrapage les 25, 26 et 27 juin 2019.

La durée de la formation professionnelle du CQP animateur bouliste option sport-boules est de **180 h** dont 110 h à Mâcon au sein de l'Organisme de Formation de la FFBSB et 70 h au sein de l'AS du candidat. Les 180 h ne concernent pas les tests d'entrée, le stage de positionnement et la session de rattrapage.

Le contenu détaillé de la formation se trouve en annexe 1

Pré-requis pour déposer un dossier d'inscription à la formation :

- Avoir 18 ans au jour de l'inscription.
- Être titulaire d'une attestation de premiers secours (PSC1) ou d'une autre qualification admise en équivalence (AFPS, BNS).

Présenter un certificat médical de non contre indication à la pratique du sport-boules ou présenter une licence fédéral en cours de validité.

Avoir une expérience préalable d'encadrement bénévole du sport-boules, de 75 heures minimum au cours des deux dernières saisons sportives, attestées par le président du club.

Justifier des compétences décrites ci-dessous :

- Organiser la sécurité de la pratique.
- Transmettre les bases techniques du sport-boules.

Les diplômes FFBSB d'animateur de CFB, Brevet fédéral 1er degré, l'initiateur bouliste permettent d'attester de ces compétences. Mais pas de panique si vous ne possédez pas l'un de ces diplômes fédéraux FFBSB, un test technique sur la maîtrise de différentes techniques des lancers pointer-tirer (sport-boules et raffa) et un entretien sur les techniques des lancers et la sécurité des pratiquants seront réalisés à Mâcon les 9 et 10 février 2019, pour attester des compétences décrites.

Dossier d'inscription à la formation du CQP d'animateur bouliste option Sport-Boules

Coût de la formation avec 16 candidats (pour un parcours complet : tests + positionnement + 4 stages + évaluations et accompagnement) :

- Frais pédagogiques : 1885 euros
- Hébergement - restauration : 747,10 euros

Prise en charge possible

- Par votre employeur (compte personnel de formation remplace le CIF avec contrat de professionnalisation)

ET

- Par la FFBSB (participation sur les frais pédagogique à hauteur de 50 % minimum suivant dossier personnalisé)

Aucune prise en charge par la FFBSB pour l'hébergement et la restauration. La FFBSB a négocié des tarifs auprès du COM (Complexe Omnisports de Mâcon). Par contre des prises en charge sont prévus par les OPCA, pole-emploi et les conseils régionaux.

Les frais pédagogiques de la formation au CQP d'animateur bouliste option sport-boules peuvent être modifiés en fonction du nombre de candidats et en fonction du parcours de formation défini après le stage de positionnement.

L'accompagnement VAE :

Les personnes qui peuvent justifier d'au moins 450 heures d'expérience professionnelle ou bénévole en lien avec le CQP et d'une année d'expérience (12 mois) que l'activité ait été exercée de façon continue ou discontinuée sur les 6 dernières années, peuvent déposer une demande de validation des acquis de l'expérience auprès de la FFBSB.

Les titulaires du diplôme fédéral de moniteur de CFB, ou moniteur bouliste ou Brevet fédéral 2ème degré en Sport-Boules peuvent déposer une demande de VAE en rendant un dossier et en réalisant une épreuve de mise en situation pédagogique.

Tout ou partie des blocs de compétences du CQP peuvent être obtenus par la voie de la VAE.

Les candidats peuvent bénéficier d'un accompagnement à la constitution de leur dossier VAE. Cette prestation de formation consiste en une aide procédurale et méthodologique à l'écriture du dossier, pour permettre aux candidats de réaliser la nécessaire articulation entre la formalisation de leur expérience et les compétences requises pour l'obtention du CQP Animateur Bouliste option Sport-Boules.

Cet accompagnement, assuré par l'organisme de formation, se réalisera à Mâcon au COM selon le programme ci-dessous.

Dépôt des candidatures à l'accompagnement VAE : 25 janvier 2019

Accompagnement 1 : 9 et 10 février 2019

Accompagnement 2 : 13 et 14 avril 2019

Évaluation du dossier, entretien et mise en situation pédagogique : 12, 13 et 14 juin 2019.

Dossier de candidature à l'accompagnement VAE

Coût de l'accompagnement VAE

- Frais pédagogiques : 280,00 euros.
- Hébergement-restauration : 245,10 euros.

Responsables de l'Organisme de Formation de la FFSB :

Jean-Luc GALERA - Roger PARMENTIER

Des questions sur le financement de votre formation ?

Roger PARMENTIER r.pamentier@ffboules.fr 06 80 44 47 77

Des questions sur le déroulement du CQP Animateur Bouliste 2019

Formation ou VAE ?

Lionel ABERT l.abert@ffboules.fr 06 11 18 42 77

Autres demandes : def-contact@ffboules.fr



ORGANISME DE FORMATION
FEDERATION FRANCAISE DU SPORT BOULES



Annexe 1 : Formation au CQP animateur bouliste option Sport-Boules - Programme

9 et 10 février 2019 : Tests de sélection des candidats

- Écrit : 1 h - QCM + résumé de 10 lignes maxi d'une vidéo sur le sport-boules de 4 min.
- Entretien de motivation
- Tests techniques sur les différents lancers au point et au tir (Sport-Boules et Raffa)
- Entretien sur les techniques des lancers au Sport-Boules et Raffa.
- Entretien sur la gestion de la sécurité des pratiquants et des tiers lors d'une séance d'animation.

25, 26 et 27 février 2019 : Stage de positionnement

- Accueil et présentation de la formation et des formateurs.
- Présentation du carnet pédagogique, du livret d'alternance.
- Présentation du parcours de formation au sein de l'organisme de formation, au sein des AS.
- Présentation des modalités des certifications des 5 blocs de compétences du CQP.
- Identification des compétences du métier de l'animateur de boulodrome(s).
- Vérification des exigences préalables de la mise en situation pédagogique. (séance pédagogique présentée par le candidat suivie d'un entretien)
- Entretien individuel sur les diplômes et expériences passées afin de définir le Parcours Individuel de Formation (PIF).

17, 18, 19 et 20 mars 2019 : Stage CQP N°1

- Blocs 1 et 2 : Apprendre à animer des séances avec des publics scolaires ou périscolaires.
- Blocs 1 et 2 : Apprendre à animer des séances avec des publics loisirs.
- blocs 1 et 2 : BA ba de l'animateur bouliste.
- Bloc 4 : Rendre compte de ses activités.
- Blocs 3 et 4 : Le boulodrome, l'AS et son environnement.
- Bloc 3 : Structuration du dossier du bloc 3, présentation générale, État des lieux et activités de l'AS, définition des actions d'animation, d'intégration et de fidélisation.

16, 17, 18 et 19 avril 2019 : Stage CQP N°2

- Blocs 1 et 2 : Apprendre à animer des séances avec des publics « bien-être ».
- Blocs 1 et 2 : Apprendre à animer des séances avec des publics « boul'ensemble »
- Blocs 1 et 2 : Apprendre à jouer à la raffa.
- Bloc 3 : Organisation de l'action animation-intégration-fidélisation. Définition des tâches.
- Bloc 4 : Gérer un panneau d'informations au sein d'un boulodrome.

13, 14, 15 et 16 mai 2019 : Stage CQP N° 3

- Blocs 1 et 2 : Apprendre à animer des séances de Raffa. (Évaluation formative)
- Blocs 1, 2 et 3 : Outils FFBSB sur la présentation d'activités, Tenues/Lachers, méthodes de lancers, organisation des espaces de jeu,....
- Bloc 3 : finalisation et régulation des dossiers.

27, 28, 29 et 30 mai 2019 : Stage CQP N° 4

- Blocs 1 et 2 : L'école de boule fédérale. Animer des séances;
- Blocs 1 et 2 : Les échauffements, les gammes, les épreuves globales.
- Bloc 3 : Présentation du dossier (évaluation formative)
- Bloc 4 : Informations sur les discriminations, violences, incivilités et protection juridique.

Du 3 au 9 juin 2019 : certifications par le tuteur des blocs 1, 3 et 4.

Du 12 au 14 juin 2019 : certifications par les évaluateurs des blocs 2 et 3.